

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n°2024-27
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-27-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n° 2024-27***TAUX D'IMPOSITION 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et après avis de la Commission et du Comité Consultatif Finances,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale,

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2024 comme suit :

	2024	Rappel 2023
Taxe d'habitation	14,00 %	14,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	37,99 %	37,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	15,97 %	15,97 %

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	12 772 676	37,99	97,69	13 233 000	5 027 217	37,99	5 027 217
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 317	15,97	125,37	41 000	6 548	15,97	6 548
Taxe d'habitation (TH)	842 417	14,00	53,25	753 600	105 504	14,00	105 504
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	5 139 269			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	5 139 269 =		
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0		702 713	63 398	148 508	- 246 856	667 763	

III - TOTAL DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	5 139 269	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	667 763	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	5 807 032
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

A BESANCON
Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
CHANTAL GOUBERT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 04 Avril 2024
Pour la Préfecture
de la Direction des Finances
de la Commune,
Philippe Gauthier

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	6 671
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	34 849
c. Locaux industriels	655 606
d. Logements sociaux : exo de longue durée	5 397
Taxe foncière non bâtie	190
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	2 722 826
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	1 835
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	753 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	117 019
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées mayo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,956561
d. Taux FB commune 2020	19,91
e. Taux FB département 2020	18,08

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,79	98,55	14	97,69
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	24,76	127,05	1,68000	125,37
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,11	62,78	9,53000	53,25
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	12,41
b. Taux maximum de la mayo	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,47